

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO 46

JUILLET - SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

DECISIONS DU BUREAU

REUNION DU 2 JUILLET 2015

- **Décision numéro 15-06-042** Les avenants aux marchés de travaux dans le cadre de l'extension et de la restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare..... Page 1
- **Décision numéro 15-06-043** L'avenant numéro 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare.....Page 21
- **Décision numéro 15-06-044** Les avenants aux marchés de travaux dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Saint-Héand..... Page 28
- **Décision numéro 15-06-045** Les avenants aux marchés de travaux dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Saint-Sauveur en Rue..... Page 38
- **Décision numéro 15-06-046** La résiliation du lot n° 15 « sols minces » du marché de travaux relatif à l'extension et à la restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare..... Page 51
- **Décision numéro 15-06-047** La décision d'ester en justice dans le cadre du contentieux OLLAGNIER..... Page 54
- **Décision numéro 15-06-048** Le transfert en pleine propriété de terrains et bâtiments auprès du SDIS de la Loire..... Page 56

- **Décision numéro 15-06-049** La convention relative à la mise à disposition d'un détachement de sapeurs-pompiers lors de l'utilisation du stade Geoffroy Guichard par la SASP ASSE..... Page 58
- **Décision numéro 15-06-050** La prise en charge d'une formation universitaire formulée par le Sergent-chef Laurent VALLADE..... Page 68
- **Décision numéro 15-06-051** La revalorisation du taux d'indemnisation pour les conventions avec les employeurs de sapeurs-pompiers volontaires..... Page 70

REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2015

- **Décision numéro 15-06-052** La convention avec le Département pour la médecine préventive..... Page 72
- **Décision numéro 15-06-053** La convention financière avec le Département pour le transfert d'un compte épargne-temps..... Page 76
- **Décision numéro 15-06-054** L'avenant n° 1 au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et de paie..... Page 80
- **Décision numéro 15-06-055** La réforme de véhicules et de matériels divers Page 87

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU 2 JUILLET 2015**

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 2 JUILLET 2015

DECISION

Numéro 15 – 06 – 042

Décision 1 : Les avenants aux marchés de travaux dans le cadre de l'extension et la restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint Etienne la Métare.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 juin 2015, s'est réuni le 2 juillet 2015 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Messieurs Georges Dru (Vice-président), Claude Giraud (Vice-président), Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

☐ Avenant n°2 au lot n°13 « Platerie-peinture ».

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

⇒ En moins-value : préparation des murs existants conservés pour un montant de 167, 97 euros HT,

⇒ En plus-value : mise en place de plaque BA 13 collée dans le vestiaire gymnase, la réserve d'approche et le couloir du gymnase pour un montant de 1 229, 12 euros HT

Le montant de la plus-value s'élève à 1 061, 14 € HT, soit en prenant en compte l'avenant n°1, une augmentation de 0, 52 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°1 au lot 19 : « *Plomberie sanitaire* ».

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires : mise en place d'un point de puisage à l'extérieur, mise en place d'un point d'eau dans la salle de musculation, reprise des réseaux de la salle de désinfection. Le montant de la plus-value s'élève 1 090, 00 € HT, soit une augmentation de 1, 46 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°3 au lot 3 : « *Gros œuvre* » :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires à savoir :

- La mise en place de plinthe PVC en fond de remise
- La réfection des seuils des remises en mortier de résine
- Le remplacement de la fosse de l'ancienne aide de lavage par une grille siphon.

Le montant de la plus-value s'élève à 8 574, 00 € HT soit, en prenant en compte les avenants 1 et 2, une augmentation de 17,32 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°2 au lot 7 : « *Menuiseries extérieures PVC- occultation* » :

Cet avenant a pour objet le remplacement des châssis métalliques de la tour de séchage qui donnent sur la zone de lavage. Le montant de la plus-value s'élève à 3 672, 21€ HT, soit en prenant en compte l'avenant n°1, une augmentation de 13,73 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°1 au lot 10b : « *Portails accordéons* » :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires à savoir : la dépose des anciens portails devant la nouvelle zone de lavage non prévu au marché initial. Le montant de la plus-value s'élève à 2 750 € HT, soit une augmentation de 5, 53 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°2 au lot n°12 « *Menuiseries intérieures* ».

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

⇒ En moins-value : prestations non réalisées (mobilier standard, bloc porte) pour un montant de – 9 725,20euros HT,

⇒ En plus-value : mise en place de cylindre sur organigramme pour les portes existantes, de ferme-porte et de bloc porte double en bas des escaliers pour un montant de 16 173,60 euros HT

Le montant de la plus-value s'élève à 6 448, 40 € HT, soit en prenant en compte l'avenant n°1, une augmentation de 9,16% du marché initial.

📁 Avenant n°2 au lot n°17 « *électricité – courants faibles* ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

⇒ En moins-value : remplacement de l'armoire de commande des pompes de relevage et la

Révision et pose de divers éclairages et prise pour un montant de 6 409 € HT

Publication : 10/07/2015

Accusé certifié exécutoire

⇒ En plus-value : reprise de l'armoire de commande des portails, mise en conformité avec la réglementation par la pose de blocs autonomes de sécurité ainsi que la fourniture et la pose d'un amplificateur pour la sonorisation du CIS pour un montant de 23 452,22 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 17 043,22 € HT, soit en prenant en compte l'avenant n°1, une augmentation de 16,28 % du montant initial du marché.



📁 Avenant n°2 au lot n°20 « VRD – espaces verts ».

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

⇒ En moins-value : suppression du stabilisé derrière les vestiaires et la plantation de haies pour un montant de – 2 834 euros HT,

⇒ En plus-value : raccordement d'un chéneau sur le réseau, la réalisation d'un drain en pied de talus, la mise en place de béton entre deux bordures et la pose de regards pour une plus-value de 7 283,36 euros HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 4 449,36 € HT, soit en prenant en compte l'avenant n°1, une augmentation de 11,91 % du montant initial du marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 2 au lot 13 « Platerie-peinture ». joint en annexe 1 et autorise le Président à signer le document.

Article 2 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 1 au lot 19 : « Plomberie sanitaire » joint en annexe 2 et autorise le Président à signer le document.

Article 3 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 3 au lot 3 : « Gros œuvre » joint en annexe 3 et autorise le Président à signer le document.

Article 4 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 2 au lot 7 : « Menuiseries extérieures PVC- occultation » joint en annexe 4 et autorise le Président à signer le document.

Article 5 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 1 au lot 10b « Portails accordéons » joint en annexe 5 et autorise le Président à signer le document.

Article 6 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 2 au lot n°12 « Menuiseries intérieures » joint en annexe 6 et autorise le Président à signer le document.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Reçu n° 20/07/2015 n°17

Article 7 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant n°17 « *électricité – courants faibles* » joint en annexe 7 et autorise le Président à signer le document.

Article 8 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 2 au l'en n°20 « *VRD – espaces verts* » joint en annexe 8 et autorise le Président à signer le document.



Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT13057 - LOT n° 13

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché :

E F P Peinture
Rue Barthélémy Thimonnier - ZI Sud
42170 ST JUST ST RAMBERT

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial:

Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)

■ Numéro de lot et objet:

LOT N°13: PLATRERIE - PEINTURE

■ Date de signature du marché :

29 août 2013

■ Montant initial du marché :

155 411,64 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumulé	Nouveau montant du marché
Avenant en moins-value	1	- 251,05 €HT	- 0,16	155 160,59 € HT

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs, à savoir :

- en moins-value la préparation des murs existants conservés pour un montant de 167,97 € HT.
- En plus-value la mise en place de plaque BA 13 collée dans le vestiaire gymnase, la réserve d'approche et le couloir du gymnase pour un montant de 1 229,12 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 1 061,14 € HT, soit avec l'avenant n°1 une augmentation 0,52 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumulé	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	1 061,14 €HT	0,52	156 221,73 € HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT13057 - LOT n° 13

Accusé certifié exécutoire

Exécution par le Préfet 10/07/2015

Publication : 10/07/2015



G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne

, le

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2013BBAT19063 - LOT n° 19

Accusé certifié exécutoire

Établi par Arrêté: 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

- Etablissement public : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- Titulaire du marché : SEAUVE
3, rue Aristide Briand
42230 ROCHE LA MOLIERE

B. Identification du marché

EXE4

- Objet du marché initial: Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)
- Numéro de lot et objet: LOT N°19: PLOMBERIE SANITAIRE
- Date de signature du marché : 29 août 2013
- Montant initial du marché : 74 687,00 € HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires, à savoir :

- La mise en place d'un point de puisage à l'extérieur.
- La mise en place d'un point d'eau dans la salle de musculation.
- La reprise des réseaux de la salle de désinfection.

Le montant de la plus-value s'élève à 1 090,00 € HT, soit une augmentation 1,46 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	1 090,00 € HT	1,46	75 777,00 € HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 1 - MARCHE n° 2013BBAT19063

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015



G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
*Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire*

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 3 - MARCHÉ n° 2013BBAT03050 - LOT n° 3

Accusé certifié exécutoire

Lot n° 3 de prêt : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché :

BRUNEL
31, rue du Champs de Mars - BP 75
42602 SAVIGNEUX Cedex

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial:

Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)

■ Numéro de lot et objet:

LOT N°3: GROS OEUVRE

■ Date de signature du marché :

29 août 2013

■ Montant initial du marché :

343 903,05 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumulé	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	23 928,22 €HT	6,96	367 831,27 €HT
Avenant en plus-value	2	27 073,87 €HT	14,83	394 905,14 €HT

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires à savoir :

- La mise en place de plinthe PVC en fond remise.
- La réfection des seuils des remises en mortier de résine.
- Le remplacement de la fosse de l'ancienne de l'aire de lavage par une grille siphonée.

Le montant de la plus-value s'élève à 8 574,00 €HT, soit avec l'avenant n°1 et n°2 une augmentation de 17,32 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumulé	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	3	8 574,00 €HT	17,32	403 479,14 €HT

F. Renonciation au recours

EXE4

AVENANT n° 3 - MARCHÉ n° 2013BBAT03050 - LOT n° 3

Accusé certifié exécutoire

Réception par décret : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

**G. Signatures des parties****EXE4**

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT07053 - LOT n° 7

Accusé certifié exécutoire

Lot n° 7: Menuiseries extérieures PVC - Occultation

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cédex 1

■ Titulaire du marché :

GAUTHIER
Z A du Pinay
42700 FIRMINY

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial:

Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)

■ Numéro de lot et objet:

LOT N°7: Menuiseries extérieures PVC - Occultation

■ Date de signature du marché :

29 août 2013

■ Montant initial du marché :

63 372,33 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	6 029,71 €HT	7,94	68 402,04 €HT

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires à savoir :

- Le remplacement des châssis métalliques de la tour de séchage qui donnent sur la zone de lavage, non prévu initialement dans le marché de base.

Le montant de la plus-value s'élève à 3 672,21 € HT, soit avec l'avenant N°1 une augmentation de 13,73 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	2	3 672,21 €HT	13,73	72 074,25 €HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 2- MARCHE n° 2013BBAT07053

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015



G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2013BBAT10095 - LOT n° 10b

Accusé certifié exécutoire

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

- Etablissement public : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- Titulaire du marché : Société Métallurgique du Forez (SMF)
10, rue de la Tonnellerie
42601 MONTBRISON

B. Identification du marché

EXE4

- Objet du marché initial: Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)
- Numéro de lot et objet: LOT N°10b: PORTAILS ACCORDEONS
- Date de signature du marché : 23 Janvier 2014
- Montant initial du marché : 49 695,00 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires, à savoir :

- La dépose des anciens portails devant la nouvelle zone de lavage non prévu au marché initial pour un montant de 2 750,00 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 2 750,00 € HT, soit une augmentation 5,53 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	2 750,00 €HT	5,53	52 445,00 € HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2013BBAT10095 - LOT n° 10b

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015



G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT12-056

Accusé certifié exécutoire

Émission par le Préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché :

GACHET
Z A Tissot
42530 Saint Genest Lerpt

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial:

Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)

■ Numéro de lot et objet:

LOT N°12: Menuiserie Intérieure

■ Date de signature du marché :

29 août 2013

■ Montant initial du marché :

77 776,48 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	640,92 €HT	0,82	78 417,40 €HT

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs (décrit dans le devis ci-joint) concernant :

- en moins-value pour des prestations non réalisées (mobiliier standard, bloc-porte) pour un montant de - 9 725,20 € HT.
- En plus-value la mise en place de cylindre sur organigramme pour les portes existantes, de ferme-porte et de bloc porte double en bas des escaliers non prévu au marché initial pour un montant de 16 173,60 € HT

Le montant de la plus-value s'élève à 6 448,40 € HT, soit avec l'avenant N°1 une augmentation de 9,16 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumul	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	2	6 488,40 €HT	9,16	84 905,80 €HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 2 - MARCHE n° 2013BBAT12-056 - LOT n° 12

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

G. Signatures des parties



EXE4

Fait à Saint Etienne

, le

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT17-061 - LOT n° 17

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché :

DOUSSON
39, rue Gustave Delory - Z I Montreynaud - BP 15
42964 Saint Etienne Cedex

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial:

Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)

■ Numéro de lot et objet:

LOT N°17: Electricité Courants Faibles

■ Date de signature du marché :

29 août 2013

■ Montant initial du marché :

161 143,50 €HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumulé	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	9 184,05 €HT	5,70	170 327,55 €HT

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs (décrit dans le devis ci-joint) concernant :

- En moins-value le remplacement de l'armoire de commande des pompes de relevage et la fourniture et pose de divers éclairages et prise pour un montant de 6 409 € HT
- En plus-value la reprise de l'armoire de commande des portails, de la mise en conformité avec la réglementation par la pose de blocs autonomes de sécurité ainsi que la fourniture et la pose d'un amplificateur pour la sonorisation du CIS pour un montant de 23 452,22 € HT

Le montant de la plus-value s'élève à 17 043,22 € HT, soit avec l'avenant n°1 une augmentation de 16,28 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumulé	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	2	17 043,22 €HT	16,28	187 370,77 €HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 2 - MARCHE n° 2013BBAT17-061

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

G. Signatures des parties



EXE4

Fait à Saint Étienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le
Le titulaire,
(signature)

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT20-064 - LOT n° 20

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE cedex 1

■ Titulaire du marché :

T P ROLLAND
Z A Charles Chana - rue des boiseurs
42203 ROCHE LA MOLIERE

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial:

Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)

■ Numéro de lot et objet:

LOT N°20: V R D - Espaces verts

■ Date de signature du marché :

29 août 2013

■ Montant initial du marché :

123 372,53 € HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumulé	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	10 238,53 € HT	8,30	133 611,06 € HT

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs (décrit dans le devis ci-joint) concernant :

- En moins-value la suppression du stabilisé derrière les vestiaires et la plantation de haies pour un montant de - 2 834,00 € HT
- En plus-value le raccordement d'un chéneau sur le réseau, la réalisation d'un drain en pied de talus, la mise en place de béton entre deux bordures et la pose de regards pour une plus-value de 7 283,36 € HT

Le montant de la plus-value s'élève à 4 449,36 € HT, soit avec l'avenant N°1 une augmentation de 11,91 % du marché de base.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	% cumulé	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	2	4 449,36 € HT	11,91	138 060,42 € HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

AVENANT n° 2 - MARCHÉ n° 2013BBAT20-064

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

G. Signatures des parties



EXE4

Fait à Saint Etienne , le

Le titulaire,
(cachet, signature)La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

Le titulaire,
(signature)

, le

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 2 JUILLET 2015

DECISION

Numéro 15 – 06 – 043

Décision 2 : L'avenant numéro 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint Etienne la Métare.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 juin 2015, s'est réuni le 2 juillet 2015 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Messieurs Georges Dru (Vice-président), Claude Giraud (Vice-président), Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

L'avenant proposé concerne la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre retenu pour les travaux d'extension et de restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare.

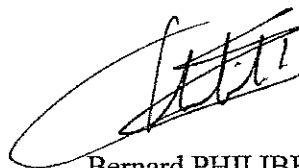
Le coût prévisionnel des travaux sur la base duquel le maître d'œuvre a été retenu a été fixé initialement à 1 560 000 € HT. Le coût définitif des travaux prévu dans l'APD (avant-projet définitif) a été arrêté à 1 750 000 € HT. Il convient à présent d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 191 700 € HT selon la répartition prévue au tableau joint au projet d'avenant.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint Etienne la Métare, et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150702-15-06-043B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150702-15-06-043B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N°1



EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Service départemental d'incendie et de secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50541
42 007 SAINT-ETIENNE cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement représenté par l'Agence SARM
5, passage JB Corot
42 100 Saint-Etienne

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

☑ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du CIS de Saint-Etienne La Métare.

☑ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 23 février 2012

☑ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : Forfait provisoire de rémunération : 187 200 euros HTT

Taux de rémunération global : 12%

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284216242-20150702-15-06-043B-DE

Accusé certifié exécutoire

Révisé à 1 500 000 euros HT
Publication : 10/07/2015

Le coût prévisionnel des travaux sur la base duquel le maître d'œuvre a été retenu était de 1 500 000 euros HT.

Le coût définitif des travaux prévu dans l'APD (avant-projet définitif) a été fixé à 1 750 000 euros HT. Il convient à présent d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 191 700 euros HT selon la répartition prévue au tableau ci-joint.



■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cochez la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 4 500 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : 2.4 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 191 700 euros

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20150702-15-06-043B-DE

Accusé certifié exécutoire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Réception : 10/07/2015 Signature : 10/07/2015 Publication : 10/07/2015
		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015



■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre
de notification copie du présent avenant »

A

....., le

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec
accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé
par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**■ En cas de notification par voie
électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la
présente notification par le titulaire du marché public ou de
l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Extension et restructuration du Centre d'Incendie et de Secours de Saint Etienne la Métare
AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
Calcul et Répartition des Honoraires de maîtrise d'œuvre

RAPPEL MARCHÉ :

Estimation prévisionnelle des travaux
 Taux de rémunération:

Base
 OPC

Valeur Novembre 2011

1 560 000,00 € H.T.
 11,00%
 1,00%
 12,00%

AVENANT N°1 :

Coût Prévisionnel Définitif APD
 Réajustement du Forfait de Rémunération :
 Forfait Définitif de Rémunération

Forfait de rémunération HT:
 Valeur Novembre 2011
 Prix ferme
 Valeur Novembre 2011

Éléments de mission	Taux	Montant de la mission	Architecte mandataire		BET Structure		Economiste		BET Fluides	
			%	Montant HT	%	RABEISEN	%	GBA ECO	%	DOMO Fluides
ESQ	12%	20 592,00 €	63,00%	12 972,96 €	9,00%	1 853,28 €	14,00%	2 882,88 €	14,00%	2 882,88 €
AVP	17%	29 172,00 €	54,12%	15 787,89 €	6,35%	1 852,42 €	23,06%	6 727,08 €	16,47%	4 804,63 €
PRO	13%	22 308,00 €	50,85%	11 343,62 €	10,38%	2 315,57 €	24,77%	5 525,69 €	14,00%	3 123,12 €
EXE1 (études)	12%	20 592,00 €	42,08%	8 665,11 €	11,25%	2 316,60 €	29,17%	6 006,69 €	17,50%	3 603,60 €
ACT	5%	8 580,00 €	48,80%	4 187,04 €	3,60%	308,88 €	33,60%	2 882,88 €	14,00%	1 201,20 €
EXE2 (travaux)	5%	8 580,00 €	59,00%	5 062,20 €	27,00%	2 316,60 €	0%	0,00 €	14,00%	1 201,20 €
DET	31%	53 196,00 €	81,74%	43 482,41 €	6,97%	3 707,76 €	0%	0,00 €	11,29%	6 005,83 €
AOR	5%	8 580,00 €	77,00%	6 606,60 €	9,00%	772,20 €	0%	0,00 €	14,00%	1 201,20 €
	100%	171 600,00 €		108 107,83 €		15 443,31 €		24 025,20 €		24 023,66 €
OPC	1%	15 600,00 €	100%	15 600,00 €						
AVENANT N°1		4 500,00 €		4 500,00 €						
		191 700,00 €		128 207,83 €		15 443,31 €		24 025,20 €		24 023,66 €

Tampon et signature du mandataire

22 juin 2015

AGENCE SARM
 SARL D'ARCHITECTURE
 5 passage J.B. Corot - 42100 Saint-Etienne
 Tél. 04 77 31 66 75 - Fax 04 77 41 49 74



Accusé de réception - Ministère de l'Intér

042-284210242-20150702-15-06-043B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 2 JUILLET 2015

DECISION

Numéro 15 – 06 – 044

Décision 3 : Les avenants aux marchés de travaux dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Héand.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 juin 2015, s'est réuni le 2 juillet 2015 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Messieurs Georges Dru (Vice-président), Claude Giraud (Vice-président), Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

📁 Avenant n°1 au lot 2 : « Gros œuvre » :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

⇒ En moins-value : suppression d'un siphon et d'un regard avec tampon fonte et de la forme de pente sur la dalle de couverture notamment, pour un montant de - 3 770,54 € HT

⇒ En plus-value : mise en place de panneaux polystyrène, d'une nappe de renforcement géo grille et mise en place sans fourniture d'une forme en concassé 0/60 pour un montant de 4 866,05 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 1 095,51 € HT, soit une augmentation de 0,65 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°1 au lot 6 : « Menuiserie extérieures PVC » :

Cet avenant a pour objet la mise place de vitrages feuilletés double face au niveau du local d'alerte, conformément à la réglementation puisque le CIS de St-Héand est situé en zone sismique. Le montant de la plus-value s'élève à 518,05 € HT, soit une augmentation de 4,12 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°1 au lot 12 : « VRD » :

Cet avenant a pour objet la création d'un drain en pied de talus afin de collecter les eaux pluviales. Le montant de la plus-value s'élève à 3 619,50 € HT, soit une augmentation de 2,61 % du montant initial du marché.

📁 Avenant n°1 au lot 5 : « Electricité- Courants faibles » :

Cet avenant a pour objet la mise en place de blocs autonomes de sécurité afin d'être conforme à la réglementation. Le montant de la plus-value s'élève à 1 565,35 € HT, soit une augmentation de 4,71 % du montant initial du marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 1 au lot 2 : « Gros œuvre » joint en annexe 1 et autorise le Président à signer le document.

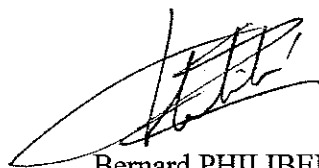
Article 2 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 1 au lot 6 : « Menuiserie extérieures PVC » joint en annexe 2 et autorise le Président à signer le document.

Article 3 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 1 au lot 12 : « VRD » joint en annexe 3 et autorise le Président à signer le document.

Article 4 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 1 au lot 5 « Electricité- Courants faibles » joint en annexe 4 et autorise le Président à signer le document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150702-15-06-044B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015



AVENANT n°1 - MARCHÉ n° 2014BBAT017-002- LOT n°2

Accusé comme exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE
sis 8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché: LUC MOULARD CONSTRUCTION ET FILS

Les Rôtis
42110 PONCINS

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial: Construction d'un centre d'incendie et de secours de SAINT-HEAND

■ Numéro de lot et objet: LOT n° 2 -- GROS OEUVRE

■ Date de signature du marché : 05/08/2014

■ Montant initial du marché : 167 259.22 € HT soit 200 711.06 € TTC

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Néant				

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les adaptations au terrain et de certains ouvrages non réalisés :
Travaux en plus-value

-Mise en place de panneaux polystyrène

-Nappe de renforcement géogrid

-Mise en place sans fourniture d'une forme en concassé 0/60

Soit un total en plus-value de 4 866.05 € HT

Travaux en moins-value

-Suppression d'un siphon et d'un regard avec tampon fonte

-Réservation dans les plots béton et pose de platines de préscllement

-Fourniture et mise en place d'une couche de forme concassé 0/60

-Suppression de la forme de pente sur dalle de couverture

Soit un total en moins-value de - 3 770.54 € HT

Le total général représente une plus-value de 1 095.51 € HT

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Travaux en plus-value	1	+ 1 095.51€ HT soit +1 314.61 € TTC	+0.65 %	168 354.73 euros HT Soit 202 025.67 euros TTC

AVENANT n°1 - MARCHE n° 2014BBAT017-002- LOT n°2

Accusé de réception exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

**G. Signatures des parties**

EXE4

Fait à Saint Etienne, le

Le titulaire
Luc MOULARD CONSTRUCTION et fils
 (cachet, signature)

SARL au Capital de 10 000 €

Les Rôtis

42110 PONCINS

Tél. : 09 65 21 05 68 / Fax : 04 77 27 86 25

Port : 06 81 43 88 29

luc.moulardconstruction@wanadoo.fr

Siret 343 808 001 00024 / APE 4399C

Date d'envoi au préfet : 10/07/2015

La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le
 Le titulaire,
 (signature)

AVENANT n°1 - MARCHE n° 2014BBAT017-006-LOT n°6

Accuse certifié exécutoire

Reception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

- Etablissement public : **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE**
 sis 8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- Titulaire du marché: **ETS CHATAING**
 ZI du gravoux
 42 380 SAINT BONNET LE CHATEAU

B. Identification du marché

EXE4

- Objet du marché initial: **Construction d'un centre d'incendie et de secours de SAINT-HEAND**
- Numéro de lot et objet: **LOT n° 6 – MENUISERIES EXTERIEURES PVC**
- Date de signature du marché : **05/08/2014**
- Montant initial du marché : **12 575.89 € HT soit 15 091.07 € TTC**

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Néant				

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Le présent avenant a pour objet de se mettre en conformité avec la réglementation compte tenu que le cis de ST HEAND est situé en zone sismique, il est donc nécessaire de mettre en place des vitrages feuilletés double-face au niveau du local d'alerte.

Cette nouvelle prescription entraine une plus-value HT de 518.05 €
 Soit un montant TTC 621.66 €

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Travaux en plus-value	1	+ 518.05 € HT soit +621.66 € TTC	+4.12 %	13 093.94 euros HT Soit 15 712.73 euros TTC

AVENANT n°1 - MARCHE n° 2014BBAT017-006

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.



G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne, le 19/03/2015

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Ets CHATAING
Bd de l'Industrie
42380 ST BONNET LE CHATEAU
Tél 04 77 50 14 76
Fax 04 77 50 04 02

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le
Le titulaire,
(signature)

Marché n°:	2014BBAT	Lot n°:	6	Avenant n°:	1	page :	2	/	2
	017-006								

AVENANT n°1 - MARCHÉ n° 2014BBAT017-012

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE
sis 8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché: ETS MOREL TP

2, rue du Puy du Fay
42 650 ST JEAN BONNEFONDS

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial:

Construction d'un centre d'incendie et de secours de SAINT-HEAND

■ Numéro de lot et objet:

LOT n° 12 – VRD

■ Date de signature du marché :

05/08/2014

■ Montant initial du marché :

138 518.26 € HT soit 166 221.91 € TTC

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Néant				

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Le présent avenant a pour objet de créer un drain en pieds de talus afin de collecter les eaux pluviales.

Cette prestation entraine une plus-value HT de 3 619,50 €
Soit un montant TTC de 4 343,40 €

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Travaux en plus-value	1	+ 3 619,50 € HT soit + 4 343,40 € TTC	+ 2,61%	142 137,76 euros HT Soit 170 565,31 euros TTC

F. Renonciation au recours

EXE4

Marché n°: 2014BBAT Lot n°: 12 Avenant n°: 1 page: 1 / 2
017-012

AVENANT n°1 - MARCHE n° 2014BBAT017-012-LOT n°12

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.



EXE4

G. Signatures des parties

Fait à Saint Etienne, le

Le titulaire,
(cachet; signature)

La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

Le titulaire,
(signature)

Marché n°: 2014BBAT Lot n°: 12 Avenant n°: 1 page: 2 / 2

AVENANT n°1 - MARCHE n° 2014BBAT017-013

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015



A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
sis 8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché: ETS JOUBERT EQUIPEMENT

78, rue du Docteur Louis Destre
42 100 St Etienne

ZI

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial:

Construction d'un centre d'incendie et de secours de SAINT-HEAND

■ Numéro de lot et objet:

LOT n° 13 – Electricité – Courants faibles

■ Date de signature du marché :

05/08/2014

■ Montant initial du marché :

33 240,22 € HT soit 39 888,26 € TTC

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Néant				

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Le présent avenant a pour objet de se mettre en conformité avec la réglementation en mettant en place des blocs autonomes de sécurité.

Cette nouvelle prescription entraine une plus-value HT de 1 565.35 €
Soit un montant TTC 1 878,42 €

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Travaux en plus-value	1	+ 1 565,35 € HT soit +1 878,42 € TTC	+4,71 %	34 805,57 euros HT soit 41 766.68 euros TTC

F. Renonciation au recours

EXE4

Marché n°: 2014BBAT 017-013 Lot n°: 13 Avenant n°: 1 page: 1 / 2

AVENANT n°1 - MARCHE n° 2014BBAT017-013

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne, le

Le titulaire,
(cachet, signature)

JOUBERT EQUIPEMENT
78 rue du Docteur Louis Destre
42100 SAINT ETIENNE
Tél. 04 77 88 23 94
Fax 04 77 82 35 22

La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le
Le titulaire,
(signature)

Marché n°: 2014BBAT 017-013 Lot n°: 13 Avenant n°: 1 page: 2 / 2